

Le but principal de la
SOCIÉTÉ LIEGEOISE DE MUSICOLOGIE
EST D'ETUDIER ET DE FAIRE CONNAITRE LES RICHESSES
MUSICALES DU PAYS DE LIEGE.

Toutefois, dans l'intérêt de ses membres, elle ouvre sa tribune à tous les musicologues et à tous les musiciens désireux de faire connaître les résultats de leurs travaux, quel que soit le domaine de leurs recherches.

Pour atteindre ses objectifs, la Société liégeoise de Musicologie organise des séances de travail - six par an sous forme de communications illustrées de musique et suivies d'une discussion générale - qui s'adressent aussi bien aux amateurs qu'aux professionnels. Elles sont reproduites, avec d'autres articles, dans un Bulletin trimestriel augmenté d'un Supplément musical, une oeuvre complète inédite ou devenue introuvable, généralement d'un maître liégeois.

Dans le même esprit, soucieuse de pallier l'absence d'édition pratique d'oeuvres de musique liégeoise ancienne, la Société liégeoise de Musicologie a commencé la publication de "Fascicules" qui, finalement, constituent une véritable anthologie. Elle permettra à tous d'apprécier en connaissance de cause les richesses de notre passé musical.

Pour devenir membre de la Société, il suffit de verser

- 300 francs par an (cotisation minimum) pour les personnes habitant le Benelux
- 450 francs par an (cotisation minimum) pour les personnes habitant d'autres pays

au CCP. 000/ 029 40 01/ 91 de la Société liégeoise de Musicologie, c/o R.PLATEL . 4020 Liège. Elle donne droit à l'envoi du Bulletin et de son Supplément musical; les "Fascicules" se paient à part.
